

## Qui parle ? Quand nous lisons la Bible...

Forum annuel des Attestants, Paris, 2 février 2018 ; Karsten Lehmkuhler

### Introduction

☞ « *Principe scripturaire* » des protestants :

Ce principe (« sola scriptura ») marque la réflexion et les écrits protestants. Citons, à titre d'exemple, l'introduction de la « Formule de Concorde » (1577, publiée dans le « Livre de Concorde » en 1580) :

« Nous croyons, enseignons et confessons que les livres prophétiques et apostoliques de l'Ancien et du Nouveau Testament constituent la seule règle ou norme (*alleinige Richtschnur*) selon laquelle toutes les doctrines et tous les docteurs doivent être appréciés et jugés. »<sup>1</sup>

## 1. La Bible comme « moyen de grâce »<sup>2</sup>

### 1.1 Le moyen de grâce

Avant de parler des *conflits d'interprétations* (qui nous préoccupons tellement ces jours-là, notamment sur le plan *éthique* et *pastoral*), il faut réfléchir *sur la nature de l'Écriture elle-même*. Qu'est-ce que la Bible, et comment comprendre sa nature spécifique qui, selon les confessions chrétiennes, lui donne un rôle unique parmi tous les autres livres ?

Pour avancer, posons une autre question, plus facile peut-être : dans une dogmatique chrétienne, où placer notre question, à savoir celle de la Parole de Dieu ? Dans les « prolégomènes » ? dans la pneumatologie ?

<sup>1</sup> « La Formule de Concorde, Épitomé, règle ou norme sommaire », dans André Birmelé et Marc Lienhard (éd), *La foi des Églises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1991, p. 411–540, ici p. 421 (n° 872).

<sup>2</sup> J'utilise ici un texte que j'ai publié : K. Lehmkuhler, « Parole et sacrements. Les moyens de grâce », in : *Introduction à la théologie systématique*, éd. par A. Birmelé, P. Bühler et J.-D. Causse, Genève, Labor et Fides, 2008, p. 303-337.

Les **prolégomènes** traitent des *méthodes* de la dogmatique. Ils présentent l'Écriture Sainte comme critère de la dogmatique, étudient la relation Parole-Écriture et proposent une réflexion herméneutique.

La **pneumatologie** parle de l'Esprit Saint comme un *sujet agissant* qui opère ses œuvres dans le croyant. Si nous plaçons la réflexion sur la Bible dans le cadre de la pneumatologie, nous indiquons toute de suite *que la Bible est un moyen par lequel l'Esprit de Dieu s'exprime*. Les anciens dogmaticiens parlaient à cet endroit de certains *moyens* de l'Esprit : **les moyens de grâce**.

Ces moyens de grâce sont la *Parole* et les *sacrements*. Ils peuvent même devenir les notions clés dans la définition de l'Église, cf. CA art.7 : « L'Église est l'assemblée des saints, dans laquelle l'Évangile est enseigné dans sa pureté et les sacrements sont administrés dans les règles. »

Un tel « moyen de grâce » est toujours *une donnée de ce monde, accessible* pour nos sens, comme l'eau du baptême ou le pain et le vin de la Sainte cène. Ainsi, la théologie luthérienne et calvinienne soulignent (toutes deux !) que dans le sacrement, une réalité corporelle devient véhicule d'une réalité spirituelle, à savoir porteuse de salut offert par Dieu. Les données de la création sont ainsi valorisées : la matière physique est nécessaire pour pouvoir célébrer le sacrement, puisque ce sont la matière (*elementum*) et une parole divine (*verbum*) qui se marient et qui constituent le sacrement : « Sacramentum est invisibilis gratiae visibilis forma », le sacrement est la forme visible d'une grâce invisible.<sup>3</sup>

Il en va de même pour la Bible comme Parole de Dieu : il s'agit d'un moyen de notre monde ici-bas, relevant du concret (un texte, un livre, et surtout une voix humaine qui lit ce texte ou qui fait une prédication sur ce texte : « *viva vox* »). C'est donc un moyen terrestre, de notre réalité ici-bas par lequel Dieu lui-même agit.

D'ailleurs : la théologie catholique ne veut pas dire autre chose lorsqu'elle parle de la « *sacramentalité* » de la Parole de Dieu. La Constitution sur la « révélation divine » (Vat. II) met en parallèle *l'incarnation* du Logos et le fait que la Parole de Dieu nous advienne sous la forme de paroles d'hommes.

« Dans la sainte Écriture (...) se manifeste donc l'admirable *condescendance* de la Sagesse éternelle (...). En effet, les paroles de Dieu, exprimées en langues humaines, sont devenues semblables au langage humain, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant assumé la chair humaine avec ses faiblesses, est devenu semblable aux hommes. » (DV 13)<sup>4</sup>

Ainsi la Parole de Dieu peut être comparée à l'incarnation et aussi aux sacrements :

<i>Jésus Christ</i>	homme	Dieu
<i>le sacrement</i>	élément terrestre	promesse efficace
<i>la Parole de Dieu</i>	parole d'hommes	parole divine efficace

☞ *On pourrait parler ici d'une logique de l'incarnation : Dieu assume la concrétude du monde créé ; il s'en sert pour entrer en relation avec nous.*

<sup>3</sup> Ladite formule se trouve littéralement chez Pierre Lombard, *Sent.* IV dist I c. 2. Mais elle s'inspire des textes d'Augustin, comme p. e. : Augustin, *Quaestion. in Pentateuch.* III, q 84 (MPL 34, col. 712s).

<sup>4</sup> *Les conciles œcuméniques*. Texte original établi par G. Alberigo et al., édition française sous la direction de A. Duval et al., tome II-2, Paris (Cerf) 1994, p.1983.

C'est pourquoi il nous faut réfléchir sur les deux faces de ce phénomène : sur le côté humain et terrestre (la Bible comme parole humaine), et sur le côté divin (la Bible comme Parole efficace de Dieu). Je commence par le deuxième point, en soulignant particulièrement le fait que la Bible *agit* : nous sommes parfois trop captés par l'idée que la Bible transmet des vérités qu'il faut intérioriser – ce n'est pas faux, mais elle est davantage un livre qui transforme et qui change notre réalité !

## 1.2 La Parole de Dieu comme instrument *effectif* de la grâce de Dieu

### a) *Le témoignage biblique*

En hébreu la « Parole » (*dabar*) signifie à la fois « ce qui est dit » et « ce qui s'est fait », une parole et un événement. Déjà le récit de la création souligne cette relation entre parole et événement : « Dieu dit : 'Que la lumière soit !' Et la lumière fut. » (Gen 1,3). En affirmant que « la parole de l'Éternel s'est accomplie », les prophètes présentent, eux aussi, la parole comme un événement. **Ésaïe 55,10s** exprime, de façon célèbre, ce caractère de *parole performative* qui réalise ce qu'elle annonce :

« C'est que, comme descend la pluie ou la neige, du haut des cieux, et comme elle ne retourne pas là-haut sans avoir saturé la terre, sans l'avoir fait enfanter et bourgeonner, sans avoir donné semence au semeur et nourriture à celui qui mange, ainsi se comporte ma parole du moment qu'elle sort de ma bouche : elle ne retourne pas vers moi sans résultat, sans avoir exécuté ce qui me plaît et fait aboutir ce pour quoi je l'avais envoyée. »<sup>5</sup>

Le Nouveau Testament comprend la Parole *comme un sujet agissant* dans le chrétien.: « ... la parole de Dieu qui agit en vous » (1 Th 2,13).<sup>6</sup> Rm 10,17 fait de la foi le résultat d'une parole : « Ainsi la foi vient de la prédication (et la prédication, c'est l'annonce de la parole du Christ. »

### b) *L'efficacité de la parole de Dieu*

Pour les réformateurs, les *paroles d'absolution* sont l'exemple même de cette efficacité de la Parole divine : « Tes péchés te sont pardonnés ». La parole réalise ce qu'elle annonce.<sup>7</sup> L'efficacité ou « *efficience* » (*efficacia verbi divini*)<sup>8</sup> de la Parole de Dieu est décrite et affirmée dans maints textes dogmatiques, comme p. e. dans l'explication du 3<sup>ème</sup> commandement dans le Grand Catéchisme de Luther :

« (S)il l'on considère, si l'on écoute et si l'on met en pratique sérieusement la Parole, elle possède cette vertu de ne jamais rester sans fruit, mais bien d'éveiller sans cesse une intelligence

<sup>5</sup> En Deut 4,12, la parole est présentée comme « moyen d'alliance » : « Et le Seigneur vous a parlé du milieu du feu : une voix parlant, et vous l'entendiez, mais vous n'aperceviez aucune forme, il n'avait rien d'autre que la voix. »

<sup>6</sup> Cf. aussi : 1 Co 1,18 ; 2,4 et Rm 1,16.

<sup>7</sup> C'est le « pouvoir des clés » des disciples, voir Jn 20,23.

<sup>8</sup> L'efficience est une de *quatre caractéristiques* de l'Écriture Sainte que l'on trouve dans la dogmatique luthérienne (et réformée), à côté de l'autorité (auctoritas), la perspicacité (perspicuitas ou claritas) et la perfection ou suffisance (perfectio ou sufficientia). Ces caractéristiques concernent particulièrement l'Écriture en tant que Parole de Dieu et moyen de salut.

nouvelle, un plaisir nouveau et une méditation nouvelle, de susciter un cœur et des pensées purs. Car ce ne sont pas des paroles inefficaces ni mortes, mais des paroles actives, vivantes. »<sup>9</sup>

La constitution sur la Révélation divine de Vatican II parle également de « la force et la puissance qui sont inhérentes (*inest*) à la parole de Dieu ». <sup>10</sup>

En parlant de *l'efficience* de la Parole, la tradition dogmatique affirme les points suivants :

- *Avant d'être un objet de connaissance et de recherche*, la Parole est un *sujet agissant*. Elle examine avant d'être examinée, elle nous interprète avant d'être interprétée. Cette perspective inclut le *caractère du don* : la parole est avant tout une grâce, un don qui ne demande point d'œuvres de notre part. *Cette efficience ne saurait dépendre de nos œuvres*, ... pas même de nos œuvres herméneutiques.

La Bible est avant tout un *sujet agissant* qui nous interroge, interpelle, console ; c'est par elle que Dieu nous fait découvrir nos limites, donne naissance à la foi et nous oriente dans nos choix de vie.

Cela concerne notre lecture immédiate (et non savante) de la Bible qui est importante pour la vie du croyant. On sait par exemple que Dietrich Bonhoeffer a pratiqué une telle approche directe du texte biblique. En 1939, il se trouvait aux Etats Unis, mais il avait l'impression qu'il était obligé de retourner en Europe pour être avec ses frères et sœurs en Allemagne, dans l'opposition contre le régime nazi. Juste avant son retour à l'Europe, il a lu le texte de 2 Timothée 4,21 : « Efforce-toi de venir avant l'hiver. » Dans son cahier personnel, il a noté que ce texte l'accompagnait pendant toute la journée, et il ajoutait : « *Ce n'est pas un abus de l'Ecriture* si je laisse parler cette parole à moi-même. »<sup>11</sup>

- Cette « efficience » se réalise de deux manières différentes : la Parole de Dieu peut *exiger et accuser* (nous corriger), ou elle peut *consoler et promettre* (nous mettre debout). Les théologiens protestants ont appelé ces deux formes de la Parole, « *la loi et l'Évangile* », et ils ont défini (je prends l'exemple de la Formule de Concorde :

« (L)a Loi est proprement un enseignement divin qui nous apprend ce qui est juste et agréable à Dieu et qui condamne tout ce qui est péché, tout ce qui est contraire à la volonté de Dieu.

(...) L'Évangile, au contraire, est proprement un enseignement qui apprend à l'homme, qui n'a pas observé la Loi et qui est condamné par elle, ce qu'il doit croire, à savoir que le Christ a expié tous les péchés et a acquis et obtenu pour l'homme, sans aucun mérite de la part de celui-ci, la rémission des péchés, la justice valable devant Dieu et la vie éternelle. »<sup>12</sup>

La Parole nous parle soit sous ces deux formes ; loi et évangile sont deux façons de Dieu de s'adresser à l'homme. Il faut laisser ces deux formes ensemble, et surtout pas en sacrifier et ne retenir que l'autre. Car *la loi sans l'Évangile mène soit à la justification par les œuvres, soit au désespoir*.<sup>13</sup> *L'Évangile sans la loi n'est plus l'Évangile, il est réponse sans question, grâce sans jugement.*

<sup>9</sup> *La foi des Eglises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Paris/Genève 1991 (cf. note 1), n° 630.

<sup>10</sup> *Dei verbum* 21, éd. Alberigo (v. note 34), p. 1987.

<sup>11</sup> On peut d'ailleurs lire, dans le même chapitre, en verset 13 : « Le manteau que j'ai laissé à Troas chez Carpos, apporte-le en venant, ainsi que les livres, surtout les parchemins. »

<sup>12</sup> Formule de Concorde, Épitomé V, dans : *La foi des Eglises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Paris/Genève 1991, p. 430.

<sup>13</sup> Voir : Edmund Schlink: *Theologie der lutherischen Bekenntnisschriften*, 3. éd. München 1948, p. 185.

	Loi	Évangile
Sujet de cette parole	Dieu	Dieu
contenu	la volonté de Dieu	l'œuvre de Christ
forme de la parole adressée	exigence, accusation	promesse
l'homme considéré comme	injuste	juste
Dieu demande	l'œuvre	la foi
Christ comme	juge	sauveur

Dans ses célèbres discours de table, Luther a une fois dit :

„Aussi dis-je qu’il faut bien étudier et bien distinguer la Loi et l’Évangile. Celui qui en est capable peut dire merci à Dieu, car il pourra passer pour un théologien. Pour ma part, quand je suis en tentation, je n’en suis pas encore capable comme je le devrais.“<sup>14</sup>

En effet, cette distinction permet à l’homme de connaître à la fois son incapacité de faire le bien et la grâce de Dieu qui fait tout à sa place. L’homme est toujours tenté de changer l’Évangile en loi, de comprendre la relation entre Dieu et l’homme comme une relation qui se définit à partir des œuvres de l’homme.<sup>15</sup>

### 1.3 La Parole de Dieu comme moyen immanent et humain

La Parole de Dieu nous est donnée sous une forme humaine, à savoir sous des paroles d’hommes tout comme Dieu porte en Christ la faiblesse de notre chair, ou comme le sacrement nous est donné sous la forme d’un élément physique. De là découlent des affirmations importantes :

#### a) *Coopération humaine*

Ce mouvement d’incarnation entraîne une certaine « *coopération* » de l’homme. Ce qui vaut pour les sacrements où le pain et le vin sont des produits de l’œuvre des hommes, vaut aussi pour la Parole :<sup>16</sup> Dieu utilise les paroles, les mains et les œuvres humaines pour faire apparaître sa grâce parmi les hommes. Cette coopération s’exprime déjà dans le simple fait de la *lecture* (c’est la voix de *l’homme* qui prononce cette parole, qui lui donne un « corps physique » : *viva vox evangelii*). Elle se prolonge dans tout acte *d’interprétation et de prédication* (herméneutique et homilétique).<sup>17</sup>

<sup>14</sup> Martin Luther, *Propos de table*, trad. p. Louis Sauzin, Paris (Aubier) 1932/1992, p. 170. Voir aussi : WA.TR 2, n° 590, 626, 1234.

<sup>15</sup> Comme cette venue de la Parole, sous la forme de la loi et de l’évangile, est le seul moyen requis pour inciter la foi, on peut parler à cet endroit de la « perfection » ou « suffisance » (*perfectio ou sufficientia*) de la Parole. Cette caractéristique, appliquée dans la théologie luthérienne à l’Écriture Sainte, souligne que l’Écriture *contient tous ce qui est nécessaire pour notre salut*. Dans ce sens, la notion de la « perfection » est importante pour la compréhension de la Parole en tant que moyen de salut.

<sup>16</sup> Ac 15,28 : « L’Esprit Saint et nous-mêmes, nous avons en effet décidé de ne vous imposer aucune autre charge... ». – 1 Co 3,9 : « Car nous sommes ouvriers avec Dieu. » (♩ ♪ ♫ ♬ ♭ ♮ ♯ ♯♯ : Nous sommes « collaborateurs » de Dieu).

<sup>17</sup> L’herméneutique est une collaboration de l’homme qui explique la Parole de Dieu. Etant donné que cette collaboration demande elle-même l’aide divine, la théologie a souvent souligné que la lecture et l’explication des Écritures se font dans la prière.

## b) La contingence de la Parole

La réalité terrestre de la Parole inclut toute *la faiblesse de la parole humaine* : son insertion dans un contexte historique limité, l'usage d'une langue historique (grec et hébreu) avec de moyens d'expression également limités, le risque du malentendu et de l'interprétation erronée, la personne historique de l'auteur qui lui-même est limité et non exempt de défauts et d'erreurs. Une parole de ce monde est nécessairement une parole historique et donc une parole *contingente, dépendante des circonstances et limitée par elles*. Le fait que des telles données soumises à la contingence deviennent « moyen de grâce » souligne la dimension de l'« incarnation » de la foi chrétienne : *Dieu honore les limites d'un texte humain*.

☞ ***L'historicité des Ecritures n'est donc pas à comprendre comme faiblesse à dépasser mais comme garant d'une parole « extérieure » qui me place devant un vis-à-vis, devant Dieu (coram Deo)***. Ainsi le croyant ne serait plus « l'homme incurvé en lui-même » mais un homme qui se trouve « en dehors de lui-même », en Christ, annoncé dans la Parole.

Il convient donc de mettre en œuvre tout élan et zèle afin de mieux comprendre ce qui a été dit. C'est pour cette raison que la théologie est soucieuse de l'exégèse (y compris *les méthodes historiques*). La théologie protestante les pratique depuis 200 ans environ. Mais aussi la théologie catholique s'est ouverte à cette recherche historique moderne, notamment depuis l'encyclique « *Divino afflante Spiritu* » de 1943, et aussi dans un texte de la commission biblique pontificale, intitulé « *L'interprétation de la bible dans l'Église* » (1993).<sup>18</sup>

## 2. Comment savoir en quel sens une affirmation biblique s'adresse à moi ?

A la lumière de ce qui vient d'être dit, nous pouvons retenir que la réflexion sur la Bible est marquée par deux affirmations :

1. *Les différents livres de la Bible ont été écrits par des êtres humains, dans des situations historiques concrètes.*
2. *Les livres de la Bible sont reçus, de la part des chrétiens, comme la Parole de Dieu ; c'est pourquoi ils les appellent aussi « Écriture Sainte ».*

Il nous reste néanmoins une question cruciale : comment savoir si une *certaine* affirmation au sein des Écritures relève *seulement* des circonstances de son temps de rédaction, de la culture ambiante de son auteur, ou, au contraire, si elle exprime, *en même temps*, la loi et l'évangile *pour moi*, aujourd'hui ?

---

<sup>18</sup> Commission Biblique pontificale, *L'interprétation de la Bible dans l'Église*, 2<sup>e</sup> édition Paris (Cerf) 1999. – Une méthode n'est jamais neutre. Il est clair que l'approche historique fait méthodologiquement abstraction de Dieu et de l'action du Saint Esprit. C'est légitime dans la mesure où on reste dans le descriptif et où on ne remplace pas une dimension spirituelle par des théories historiques. La méthode historique en théologie ne peut pas s'exprimer sur des questions concernant la transcendance (p. e. la divinité de Jésus).

## 2.1 Un texte de Luther<sup>19</sup>

Pour avancer, j'aimerais brièvement attirer votre attention sur un petit texte de Luther où il a, de façon étonnante, traité cette question, en parlant de la loi de l'Ancien Testament. Il s'agit à vrai dire d'une prédication que Luther a prononcée en 1525 ; elle est intitulée *En quoi les chrétiens sont-ils concernés par Moïse ?*. Une traduction française est disponible, depuis 2017, dans l'édition des œuvres de Luther, tome deux, dans la *Bibliothèque de la Pléiade*, éditions Gallimard.<sup>20</sup>

Au début des années 20, la révolte des paysans se prépare ; elle aboutit aux cruelles guerres entre paysans et les différents Seigneurs. Certains élèves de Luther donnent aux paysans des arguments théologiques en se basant sur la Torah. Quelles étaient leurs arguments ?

Déjà en 1522, deux prédicateurs protestants exigent l'application *de toutes les lois de l'Ancien Testament*, non seulement dans la vie personnelle du chrétien, mais aussi sur le plan de la vie politique, dans le code civil du pays.

- Une question concrète était celle des *intérêts* : les prescriptions vétérotestamentaires devraient se substituer aux règles en vigueur dans le royaume de l'empereur.
- D'autres, comme Thomas Müntzer, vont encore plus loin : comme le peuple d'Israël a dû mettre à mort le roi Amalek et tous ceux qui profanent le nom de Dieu, les chrétiens doivent eux-aussi tuer ceux qui s'opposent à la prédication de l'évangile.
- Troisième exemple : en se basant sur le décalogue, les iconoclastes à Wittenberg détruisent toutes les images dans les églises de cette ville.

Quel est, dans ce contexte historique difficile, la réflexion de Luther quant à la relation entre éthique chrétienne et Torah ?

*Tout d'abord*, il souligne que la législation du Pentateuque est une législation *historique*, un code civil du peuple d'Israël *qui ne nous concerne plus*, c'est le « Sachsenspiegel » (Miroir des Saxons) des juifs.

*Ensuite*, Luther fait la différence entre *une loi naturelle générale*, résumée dans le décalogue, et une sorte de « décrets d'application » de ces grands principes. Les grands principes, tout le monde les connaît ; ils se trouvent non seulement dans décalogue, mais dans tout cœur humain. Par contre, les « décrets d'application » dépendent de la situation historique et ne sont pas applicables à toutes les autres situations historiques. Luther souligne ici de façon impressionnante *que toute parole biblique ne concerne pas tout lecteur* : « Tout cela est Parole de Dieu, c'est vrai, mais Parole de Dieu par-ci, Parole de Dieu par-là, je dois savoir à qui la Parole de Dieu est adressée et y prêter attention » (319). Et aussi :

« Toi, parle ainsi : 'Moïse ne nous concerne pas.' Si j'accepte Moïse dans un seul commandement, je dois alors accepter Moïse tout entier ; il s'ensuivrait que, si je l'accepte comme maître et législateur, je devrais alors me faire circoncire, laver mes habits à la manière des Juifs, manger, boire, m'habiller de la sorte et faire tout de la manière dont la Loi l'a prescrit aux Juifs. C'est pourquoi nous ne voulons ni observer ni accepter Moïse ; Moïse est mort, son mode de gouvernement a cessé lorsque le Christ est venu. En la matière, il ne nous sert à plus rien » (314).

<sup>19</sup> J'utilise ici un texte que j'ai publié : K. Lehmkuhler, « Torah et éthique : L'histoire d'un débat », in : *Revue des sciences religieuses* 82, 2008, 343-360. Cf. aussi : K. Lehmkuhler, « La loi naturelle chez Luther et dans la théologie luthérienne », in : *RETM* 293, mars 2017, p. 91-102.

<sup>20</sup> Martin Luther, « En quoi les chrétiens sont-ils concernés par Moïse ? », in : *Luther Œuvres II*, édition publiée sous la direction de M. Lienhard et M. Arnold, Paris, Gallimard, 2017, p. 307-324.

Ce qui nous concerne directement, c'est *la loi naturelle* qui apparaît ici dans sa forme historique du décalogue juif. Cette loi devient le critère pour faire la différence entre législation historique et obligation universelle :

« ... nous ne voulons pas le considérer comme notre législateur, à moins qu'il ne s'accorde exactement avec le Nouveau Testament et la loi naturelle » (314).

Mais, *troisièmement*, ces affirmations ne conduisent pas à la conclusion qu'à part du décalogue, la législation juive serait inutile. Ces lois et décrets sont au contraire très instructifs en tant qu'*exemples d'une législation juste*. Luther revient ici entre autre à la discussion sur les intérêts et résume : « Il y a dans Moïse bien d'autres commandements extrêmement beaux que l'on pourrait adopter, utiliser et pratiquer, non pas que l'on doive par cela contraindre ou être contraint, mais (...) l'empereur pourrait en prendre exemple pour établir une excellente manière de gouverner » (316). Luther voit donc la possibilité d'un *usage exemplaire* de la Torah juive. Mais cet usage ne peut pas être imposé comme une règle qui oblige tout gouvernement, il s'agit d'une possibilité ; et le gouvernement actuel devra décider comme bon lui semblera.

Nous avons ici un exemple parlant d'une discussion portant sur l'applicabilité concrète des lois de l'Ancien Testament, et la seule règle que Luther nous donne, c'est la concordance avec la loi naturelle et avec le Nouveau Testament.<sup>21</sup>

Mais nous savons aussi que les mêmes questions se posent par rapport aux textes du Nouveau Testament : comment savoir si une règle concrète, comme par exemple dans les passages parénétiqes des épîtres de Paul, nous concerne directement, ou s'il relève tout simplement de la situation historique ? Comment avancer si, sur de telles questions, nous sommes en désaccord ?

## 2.2 Gérer nos lectures différentes

Nous ne sommes pas toujours d'accord par rapport à l'interprétation concrète des Écritures, et également par rapport aux arguments que nous devons avancer. Je pense qu'il nous faut, tout d'abord, faire tout simplement face à cette situation, et en parler ouvertement. On peut souffrir de ce manque d'unité, on peut le regretter, mais il ne faut pas le taire. Il faut jouer cartes sur table.

Face à ce constat, comment avancer ? J'aimerais souligner trois points :

*Dans un premier temps*, nous devons bien évidemment ***décrire et analyser ces divergences, c'est-à-dire les formuler et en chercher les raisons***. Il faut donc lire ensemble les textes en question, et mentionner tous les arguments qui sont importants pour les uns et pour les autres.

On ne peut pas exclure qu'un débat approfondi sur ces questions permettra un nouveau consensus inattendu. On peut toujours espérer qu'une écoute commune et fraternelle des Écritures, de la tradition et des arguments des uns et des autres débouche, de façon étonnante, sur un nouveau consensus. Si tel est le cas, on ne peut que se réjouir en en remercier Dieu.

---

<sup>21</sup> Mais il y a un passage où Luther applique sa méthode aussi au Nouveau Testament. Après avoir parlé des « beaux exemples de la foi » que l'on peut tirer de Moïse, il continue : « Nous devons procéder de la sorte avec les Évangélistes : ainsi, au sujet des dix lépreux, je ne suis pas concerné par le fait que Jésus leur ordonne d'aller voir les prêtres et d'offrir leur sacrifice ; par contre, l'exemple de leur foi me concerne, pour que, comme eux, je croie au Christ » (p. 324).



Mais nous devons aussi continuer la réflexion sur une *différence constatée et non résolue*. Face à une telle situation, comment pourrions-nous avancer ensemble ?

Je pense que nous pouvons *endurer ce désaccord entre nous*, en tout cas jusqu'à un certain degré. Certes, il y a toujours eu, dans l'histoire de l'église, des moments où un désaccord est devenu si lourd et si pesant qu'une Eglise s'est divisée. La naissance de nos églises de la Réforme en est le meilleur exemple. Ici, le désaccord avait le caractère d'un « *status confessionis* », et la séparation semblait être inévitable.

Mais une Eglise est aussi capable de réunir des frères et sœurs ayant des points de vue différents. Si tel est le cas, il faut en parler ouvertement, entre nous et aussi publiquement.

J'aimerais en donner un exemple intéressant, tiré de la bioéthique, à savoir le texte de la FPF, à l'occasion des « États généraux de bioéthique » qui se sont déroulés il y a 10 ans, en 2009, intitulé « États généraux de la bioéthique 2009. Éléments de réflexion proposés par la Commission Église et Société de la FPF ». <sup>22</sup> Il était d'emblée clair que notamment la question du statut de l'embryon humain ferait apparaître certains points de vue différents. Dans une telle situation, il faut *décrire ouvertement le désaccord observé*. Il faut se donner la peine d'aller au fond des choses et de *formuler les arguments* des uns et des autres.

Il est par contre trop facile de prôner tout simplement la diversité, sans expliquer pourquoi et en vertu de quel argument un consensus ne semble pas possible à l'heure actuelle. Dans ce sens, on lit dans le texte mentionné de la FPF, par rapport au statut de l'embryon :

« ... Cette affirmation principale conduit à *différentes conceptions au sein du protestantisme*. Ces différentes sensibilités ne sont pas spécifiques d'une tradition protestante particulière, mais traversent les frontières dénominationnelles. *Pour les uns*, l'embryon « sans projet parental » ne s'inscrit pas dans une relation et ne pourra donc devenir un être humain à part entière. C'est pourquoi son « utilisation » à des fins de recherche est éthiquement justifiable. Dans cette situation, il s'agit probablement de la solution du moindre mal. *Pour les autres*, un embryon humain n'est jamais sans relation, humaine ou divine. Il n'est pas possible de faire dépendre le statut d'une vie humaine des seules opinions, décisions et projets humains. L'embryon sera donc à protéger, et le « sacrifier » pour la recherche signifierait une « chosification » inadmissible d'une vie humaine individuelle. »

La démarche de ce texte est intéressante. Il commence par une parole que les auteurs peuvent *dire ensemble* : les aspects corporels et relationnels de l'être humain sont inséparablement liés. Dans un deuxième temps, on décrit des *positions différentes* que les uns et les autres tirent de cette affirmation fondamentale commune : une position qui tient l'utilisation d'un embryon surnuméraire à des fins de recherche pour acceptable, faute de relation dans laquelle il pourrait s'inscrire, et une autre, qui avance qu'un embryon s'inscrit toujours dans des relations et qu'il faut aussi parler de la relation divine. Cette dernière position tient cette utilisation de l'embryon pour une chosification inadmissible.

Ces deux options sont *clairement mentionnées*, dans un texte commun. Je pense qu'il est bien plus utile – pour le lecteur croyant comme aussi pour une personne qui veut tout simplement prendre acte des positions au sein d'une église – de lire une telle *description honnête d'un désaccord* que de lire simplement l'affirmation que l'Eglise ne souhaite pas prendre position.

Puis, de façon étonnante, les auteurs parviennent – après avoir formulé le point de désaccord – à formuler, malgré ce désaccord, des *recommandations communes*. C'est aussi un deuxième point que j'aimerais souligner : *La quête des paroles communes*, malgré le désaccord formulé.

---

<sup>22</sup> Disponible ici : <http://www.protestants.org/index.php?id=31566>

Certes, il se peut qu'il faille être modeste, parce qu'un désaccord sur un point central ne permet bien évidemment pas une unanimité sans limites dans ces recommandations. Dans l'exemple cité, nous ne pouvions pas, par exemple, dire ensemble qu'il faut ou non autoriser la recherche sur l'embryon. Mais nous avons pu formuler des recommandations importantes ensemble.<sup>23</sup> **Cette possibilité de dire des choses ensemble, même dans le cas d'un désaccord important, est en tout cas une possibilité qu'il ne faut pas perdre de vue.**

Mais il peut y avoir des cas encore plus difficiles. Il se peut que la lecture et l'interprétation des textes bibliques soient si différentes que l'unité de la communauté est en danger.

### 2.3 Adiaphora, status confessionis et « hérésie éthique »<sup>24</sup>

On pourrait mentionner ici l'ancienne différence entre les soi-disant « **adiaphora** » et les données fondamentales de la foi qui relèvent d'un « **status confessionis** ». La notion des « **adiaphora** » apparaît dans les traditions luthérienne et réformée. Le mot vient du grec *ἀδιάφορα*, ce qui signifie « les choses qui ne sont pas différentes », donc : les choses indifférentes. L'idée centrale est donc qu'il peut y avoir des différences légitimes sur le plan des usages, des rites, des pratiques.

*Calvin* parle explicitement des « **adiaphoroi** » dans son « Institution chrétienne », livre III, chapitre 19, à partir du paragraphe 7. Dans la version française, il parle des « choses indifférentes ». Les exemples qu'il donne concernent des questions de nourriture et d'habillement (viande, vin, lin en draps, etc.). Il souligne, en se basant sur le texte de Rom 14, que Paul « soumet toutes choses externes à notre liberté, pourvu que l'assurance de cette liberté soit certaine à nos consciences envers Dieu ». Il inclut également « toutes les cérémonies dont l'observation est libre, pour que les consciences ne soient point astreintes à les observer par nécessité, mais qu'elle sachent que l'usage en est soumis à leur discrétion ».<sup>25</sup>

*Les luthériens* en parlent dans leurs écrits symboliques, dans la Formule de Concorde. Déjà la Confession d'Augsbourg disait, dans son article 7, qu'il « n'est pas nécessaire pour l'unité véritable de l'Église chrétienne qu'on observe partout des cérémonies uniformes, instituées par les hommes »,<sup>26</sup> mais que les marques décisives de l'Église sont la prédication pure de l'Évangile et l'administration des sacrements conforme à l'Évangile.

---

<sup>23</sup> « Même s'il y a ici différentes opinions au sein du protestantisme, un consensus important se dessine par rapport au problème des milliers d'embryons surnuméraires. Nous plaidons pour une restriction d'embryons créés lors de chaque essai d'AMP. Le protestantisme encourage chaque couple ayant recours à l'AMP de demander à ce que l'on ne crée que le nombre d'embryons susceptibles d'être transférés. Il faudrait en tout cas souligner que tout couple a le droit de limiter le nombre d'embryons créés lors d'un essai d'AMP. (...) Le protestantisme dans son ensemble souhaite encourager les politiques à favoriser la recherche de solutions alternatives à l'utilisation des cellules souches embryonnaires, notamment par le financement de la recherche sur les cellules souches omibicales et adultes et sur les cellules pluripotentes induites. »

<sup>24</sup> Pour ce paragraphe, j'utilise mon texte : K. Lehmkuhler, « Des décisions éthiques, peuvent-elles devenir séparatrices ? Le concept de l' 'hérésie éthique' et la discussion théologique à propos de l'homosexualité », in : Michel Deneken / Elisabeth Parmentier, *La passion de la grâce. Mélanges offerts à André Birmelé*, Genève, Labor et Fides, 2014, p. 137-150.

<sup>25</sup> *Institution chrétienne* III,19, 7s ; = Editions Kerygma / Editions Farel (Etats-Unis), 1978 (réimpression des éditions publiées entre 1955 et 1968 par Labor et Fides, Genève). p. 307-309.

<sup>26</sup> *La foi des Eglises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Paris/Genève 1991, p. 47.

Dans la *Formule de Concorde*, paragraphe 10, intitulé « *Des cérémonies ecclésiastiques que l'on appelle adiaphora ou choses indifférentes* »<sup>27</sup>, les adiaphora sont définis comme « des cérémonies ou des rites ecclésiastiques qui ne sont ni prescrits ni interdits **par la Parole de Dieu**, mais qui ont été introduits dans l'Église pour cause de bon ordre et de convenance », et qu'ainsi *le principe scripturaire* figure, une fois de plus, comme critère. Cette dernière observation indique que la différence entre *adiaphora* et enjeux qui relèvent d'un *status confessionis* dépend, selon les auteurs du texte, elle-même des textes bibliques.

**Mais il est parfois difficile de faire la différence entre adiaphora et choses essentielles.** On peut par exemple dire, déjà pour le siècle de la Réforme, que les questions *éthiques* n'appartiennent pas automatiquement aux adiaphora. Il y a des questions de rites et de pratiques qui sont en effet des adiaphora, mais il y a d'autres questions de la vie chrétienne qui ne le sont pas. Ainsi on lit aussi dans le Catéchisme de Heidelberg, question 85, qu'il faut exclure de la communion « ceux qui sous couvert du nom de chrétiens enseignent ou se conduisent d'une manière qui n'est pas chrétienne et qui en dépit de plusieurs avertissements fraternels ne renoncent pas à leurs erreurs ou à leurs vices ».

Cette *importance des questions éthiques* sera soulignée davantage en 20<sup>ème</sup> siècle : Certains textes théologiques avancent la notion d'une « *hérésie éthique* » qui représenterait un « *status confessionis* », donc une situation où le centre du message chrétien est en danger. Un exemple important est *l'antisémitisme du 3<sup>ème</sup> Reich*, une situation dans laquelle Karl Barth parlait du « *status confessionis* », notamment en ce qui concerne le comportement des chrétiens vis-à-vis des juifs et le problème de l'idéologie au sein des « chrétiens allemands ».

Cet exemple (comme d'autres encore) montre que la différence entre les adiaphora et les données fondamentales n'est pas facile à établir. Prenons comme exemple la question de *la bénédiction des couples du même sexe* : ici, les adeptes comme les opposants d'une telle solution pourraient dire qu'il s'agit d'une question essentielle : *les adeptes*, en soulignant que l'évangile plaide pour l'accueil sans réserves de tous, et que cet accueil doit nécessairement déboucher sur une telle bénédiction ; *les opposants*, en soulignant les textes bibliques sur l'anthropologie en générale et sur l'homosexualité en particulier, et en affirmant que l'acceptation de la *personne* homosexuelle ne conduit pas à l'acceptation d'une nouvelle institution d'un mariage de personnes du même sexe.

De cette manière, la réflexion sur les notions des « adiaphora », du « *status confessionis* » et de « l' hérésie éthique » ne nous conduit pas à une relativisation de l'importance des questions éthiques ; elle semble au contraire indiquer que ces questions peuvent tout-à-fait avoir une importance essentielle pour les fidèles.

## 2.4 Décisions inévitables

J'ai cité le texte de la FPF sur le statut de l'embryon. Dans ce texte, on a pu *se contenter* à décrire les différents points de vue et de permettre ainsi au lecteur qu'il se forge une opinion en fonction des différents arguments présentés. Mais il y a d'autres questions qui nécessitent une décision concrète de la part de l'Église elle-même, en vue d'un changement éventuel de sa constitution ou de sa discipline. C'était le cas pour la question de la bénédiction des couples du même sexe où l'église a dû se décider : voulons-nous ou non bénir, au sein de nos Églises, des couples du même sexe ?

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 439.

Pour de telles questions qui concernent directement notre lecture de la Bible et ensuite des *décisions concrètes*, sur le plan de la direction de l'Église, j'aimerais, à la fin de mon propos, souligner différents points de repères :

1. L'Église est la communauté où on lit la Bible. Il y a un livre qui a profondément marqué cette communauté de foi ; c'est pour elle un *livre pour vivre*. Naturellement, ce livre s'impose comme critère de doctrine et d'éthique. Cet aspect communautaire est essentiel : en tant que chrétiens, nous vivons dans une communauté qui se laisse former par ces textes ; ces textes forgent le caractère des chrétiens. La lecture commune des textes et le fait qu'une communauté se réunit autour d'eux est un don précieux.

2. Cette pratique et ce statut des textes bibliques dans la communauté chrétienne implique une quête permanente de la *claritas scripturae* (la clarté de l'Écriture) : rester ensemble pour chercher des interprétations qui émanent de la Bible elle-même : *sacra scriptura sui ipsius interpres* (l'Écriture sainte est son propre interprète). Ici, il faut faire attention à l'interprétation à l'intérieure de la Bible : comment le NT explique-t-il l'AT ? Comment un texte clair interprète-t-il un texte sombre ?

3. Une aide importante est la notion d'une *clé de lecture*, si chère aux protestants. Luther a toujours pratiqué cette lecture qui se base sur un principe de base, une clé qui ouvre les Écritures. Pour lui, c'était le « *was Christum treibet* », ce qui promeut le Christ. De cette manière, nos interprétations des Écritures doivent être vérifiées en fonction de l'évangile, de la justification par la foi, du salut donné en Christ – *mais aussi* en fonction de la « nouvelle vie en Christ », c'est-à-dire en fonction des valeurs et des points de repère qui marquent la vie chrétienne et la prédication de l'Église (« sanctification » ; « troisième usage de la loi ») : justification et sanctification vont de pair, et la justification par la foi ne doit pas occulter la possibilité d'un enseignement éthique concret au sein de l'Église. Comme Paul le dit en 1 Cor 1,30 : « ...le Christ Jésus, qui est devenu pour nous (...) justice [et] sanctification ».

4. Pour les interprétations qui nous séparent, il faut, *cas par cas*, lutter ensemble pour une interprétation qui ne trahit pas l'évangile. Ce qui nous faut ici, c'est le précieux charisme de « discerner les esprits » dont Paul parle en 1 Cor 12,10 (χάρισμα διακρίσεις πνευμάτων). Il est possible, dans la communion chrétienne, d'endurer des différences graves, dans la mesure où l'évangile de la grâce en Christ ne soit pas occulté. Ici, chacun est appelé à suivre sa conscience.<sup>28</sup>

En guise de conclusion, je cite la dernière thèse de la déclaration de Barmen de 1934 <sup>29</sup>:

« La mission de l'Église, en quoi s'enracine sa liberté, consiste à communiquer à tout le peuple, à la place du Christ, donc au service de sa parole et de son œuvre, attestées par la prédication et les sacrements, le message de la libre grâce de Dieu.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Église pourrait, en vertu d'un acte d'autonomie humaine, mettre la Parole et l'œuvre du Seigneur au service de désirs, de buts et de plans quelconques choisis de sa propre autorité. »

<sup>28</sup> Cf. aussi la *Déclaration d'intention* des Attestants, <http://lesattestants.fr/declaration-dintention-du-16-janvier-2016/> : « ... que la rencontre entre les anciens et les nouveaux dans nos Églises nécessite l'expression d'une affirmation claire de notre foi en Dieu Père Fils et Saint Esprit, fidèle à l'héritage reçu des apôtres afin de vivre concrètement l'unité dans la diversité ... »

<sup>29</sup> Cf. : <http://www.protestants.org/index.php?id=1552>